



Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts)

Accord d'une société pour être membre d'un groupe fiscal

Je soussigné(e)(nom, prénom),
agissant en qualité de(qualité)
de la société(désignation)
dont le siège social est à(ville, adresse),
autorise la société(désignation)
dont le siège social est à(ville,
adresse), à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats de ladite société en vue
de la détermination du résultat d'ensemble du groupe, conformément aux dispositions des
articles LP. 120 et suivants du code des impôts (CDI).
Cette attestation est valable pour la durée d'application restant à courir de l'option pour le régime de groupe, formulée par la société désignée ci-dessus.
L'option de cette société expire le/
Fait à (<i>ville</i>), le (<i>date</i>)
Le(qualité)
(signature)
(nom. prénom)

La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rgpd.dicp@administration.gov.pf.

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.gov.pf.

